

/RC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ÉTAT FRANÇAIS

Secrétariat Général DES BEAUX ARTS

Direction des services d'Architecture

Bureau des Monuments
Historiques et des SitesLe Ministre Secrétaire d'Etat à
l'Éducation NationaleInventaire des Sites dont la conser-
vation présente un intérêt général

VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

VU l'arrêté du 27 Août 1943 pris par application de la loi n° 421 du 28 Juillet 1943 ;

ARRÊTE :

Article premier. - Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général le carrefour des rues Melaine et de Fontenoy à PIERREFONDS (Oise) comprenant les parcelles cadastrales n° 720.733.734. section B appartenant à la Parfumerie Agnel 15 rue de Chateaudun Paris.

En ce qui concerne les immeubles bâtis l'inscription s'applique aux façades, élévations et toitures.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Pierrefonds et au propriétaire intéressé qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 28 Juillet 1944

Par délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts

signé :..